

Communiqué de presse – 06 avril 2016



## **Pour la CCW, les barrages filtrants sont un désastre pour toute l'économie et sont largement injustifiés**

**L'activité dans la construction est gravement freinée par les barrages filtrants sur les routes. Des centaines de chantiers sont à l'arrêt, des millions € de chiffre d'affaires sont perdus chaque jour en Wallonie pour le secteur.**

La construction est d'autant plus pénalisée qu'avril est normalement un mois d'activité intense dans le secteur. Nombreux retards pris sur les chantiers ne sont pas rattrapables et se traduiront en pertes économiques nettes pour les entreprises de construction.

Malgré que la construction soit elle-même impactée par la redevance kilométrique, **la CCW en appelle au sens des responsabilités et donc à la levée immédiate de ces barrages** occasionnés par certains transporteurs.

Pour la CCW, ces barrages ne se justifient pas, pour plusieurs raisons :

- Le coût de la redevance kilométrique à charge du véhicule est déductible fiscalement et peut en outre être répercuté sur les clients, ce qui dédommage le transporteur. La CCW appelle d'ailleurs les autorités régionales et fédérales à mettre en place les conditions optimales de répercussion des coûts de la redevance dans les contrats.
- Les sociétés de transport ne sont pas les seules concernées. Toutes les entreprises disposant de camions de plus de 3,5 T, y compris dans les autres secteurs (construction, industrie, services), sont soumises à la redevance.
- Le gouvernement wallon s'est engagé à envisager toutes mesures d'accompagnement pour les secteurs les plus impactés.
- Les problèmes techniques liés aux boîtiers doivent être d'urgence résolus sans pénaliser les véhicules touchés, le gouvernement wallon doit s'y engager.
- Tous les véhicules sillonnant les routes belges sont à la même enseigne devant la redevance, y compris ceux d'Europe de l'est et du sud.

La CCW est solidaire des transporteurs dans un autre dossier : la lutte contre le dumping social étranger qui touche tant la construction que le transport. Mais dans le cas de la redevance kilométrique, **la CCW estime que personne n'a intérêt à maintenir ces barrages qui paralysent la Wallonie. Le droit de travailler et de se déplacer doit prévaloir. Les barrages doivent être levés d'urgence.**

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**Francis Carnoy** • Directeur général

T 02 545 56 68 • M 0476 47 57 56 • F 02 545 59 05

[francis.carnoy@ccw.be](mailto:francis.carnoy@ccw.be)

*La Confédération Construction Wallonne assure, au niveau wallon, les missions générales de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics. Spécialisée dans de nombreux domaines, elle offre à ses affiliés, aides et informations dans les matières régionalisées.*